

Composition du compte

Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
Comptes de tiers	Classe 4	Comptes obligatoires. Ils doivent être soldés à la date de dépôt du compte de campagne.
40000	Fournisseurs	Utiliser éventuellement les subdivisions du Plan Comptable Général (PCG).
41100	Candidats	Le compte 41 ne peut pas identifier des clients comme au PCG, mais il peut identifier les financeurs autorisés lors d'une campagne électorale.
41200	Donateurs	
41300	Prêteurs	
42000	Personnel et comptes rattachés	Utiliser les subdivisions du PCG.
43000	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
44000	État et autres collectivités publiques	
46100	Partis politiques (à subdiviser si nécessaire)	Comptes pouvant occasionnellement être débiteurs (apport) ou créditeurs (facturation ou refacturation, dévolution anticipée).
46200	Fondation de France	En cas de dévolution anticipée.
46300	Autres débiteurs	Si nécessaire.
46400	Autres créditeurs	
Comptes de trésorerie	Classe 5	Comptes obligatoires. Ils sont conformes à la nomenclature du PCG.
51210	Banque - Compte en euros	A subdiviser en cas de nomination de plusieurs mandataires successifs et, éventuellement, pour suivre comptablement les débits et crédits attendus. Constituer l'annexe F.
51240	Banque - Compte en francs CFP	À ouvrir pour faciliter l'identification des comptes de campagne concernés. A subdiviser si nécessaire comme ci-dessus. Constituer l'annexe F.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations



53000	Caisse	Pour enregistrer les dons en numéraire avant qu'ils ne soient versés sur le compte bancaire du mandataire, mais ce compte doit obligatoirement être soldé le plus rapidement possible.
58000	Virements internes	S'il y a lieu, mais ce compte doit être soldé à la date de dépôt du compte.
Comptes de dépenses (charges)	Classe 6	Classement par nature (article L.52-12 du code électoral). Pour finaliser l'état des dépenses, tous les comptes utilisés doivent se terminer par deux chiffres : 11 pour les dépenses payées par le mandataire aux partis politiques, 12 pour les dépenses payées par le mandataire aux autres fournisseurs, 20 pour les dépenses payées par les partis politiques, 31 pour les concours en nature des candidats, 32 pour les concours en nature des formations politiques et 33 pour les concours en nature des personnes physiques.
60400	Achats d'études et prestations de services dont photographies	Le compte 60400 enregistre les études, enquêtes, sondages et éventuelles prestations photographiques associées qui sont facturés par des entreprises prestataires de services, hors honoraires de conseils en communication comptabilisés dans le compte 62260.
60600	Achats non stockés de matériel et de fournitures hors objets promotionnels	Il s'agit d'achats de fournitures, de marchandises et de matériels utilisés durant la campagne. Leur valeur résiduelle doit être déduite des charges retracées dans le compte de campagne (article L.52-12 du code électoral). Ainsi, les matériels ne doivent être comptabilisés que pour leur valeur d'utilisation (prorata coût/durée). Les stocks de marchandises et de fournitures non consommés durant la campagne ne peuvent pas être imputés au compte de campagne. La consommation, durant la campagne, de stocks disponibles en début de campagne est à comptabiliser en concours en nature.
61320	Location ou mise à disposition immobilière	Il s'agit de locations qui concernent les permanences et les locaux : <ul style="list-style-type: none"> - permanence(s) électorale(s) non mobiles ; - salles destinées aux réunions internes de l'équipe de campagne ; - coût des assurances liées à ces locaux, charges annexes (eau, électricité..) ; - frais courants d'entretien et les frais d'aménagement temporaire (servir l'annexe 12). Nota : La location de salles pour les réunions publiques est à comptabiliser au compte 62540 Réunions publiques. Les locations d'appartements pour l'équipe de campagne sont à imputer au compte 62560 Hébergements.



Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
61350	Locations mobilières	<p>Il s'agit des locations de matériels de bureau, de matériels informatiques et de logiciels. Les locations de véhicules doivent être enregistrées dans le compte 62510 Transports et déplacements, y compris caravanes et permanences mobiles (servir l'annexe 12).</p> <p><i>L'utilisation de matériels appartenant aux militants ou aux membres de l'équipe est à imputer en concours en nature (sauf ordinateur, imprimante, téléphone portable dont l'usage généralisé dispense de les inscrire au compte (cf guide du candidat et du mandataire).</i></p>
62110	Personnel intérimaire	<p>Il s'agit des sommes facturées par les agences d'intérim et versées pour la fourniture de personnel temporaire (salaires payés aux intérimaires par l'intermédiaire de l'agence, et charges sociales, primes, et tout autre coût directement attribuable à l'emploi de ces travailleurs temporaires) : (servir l'annexe 10).</p>
62140	Personnel mis à disposition	<p>Il s'agit des dépenses engagées pour le personnel temporairement affecté à la campagne électorale ou mis à sa disposition par un parti politique pendant la campagne électorale (salaires, charges sociales, et autres coûts directs liés à l'emploi de ces personnels). La dépense sera prise en charge à titre définitif ou en concours en nature (servir l'annexe 11). En cas de refacturation par les partis politiques, cf. compte 64100.</p>
62260	Honoraires (hors expert-comptable), conseils en communication	<p>Il s'agit des honoraires portant sur des prestations intellectuelles ou artistiques fournis par des conseils en communication (hors les prestations de services visées au compte 60400 Achats d'études et prestations de services dont photographies). Les honoraires peuvent être payés sous différentes formes (forfait, taux journalier, selon un pourcentage d'un montant déterminé, etc.), et peuvent inclure ou non les débours et les frais de déplacement.</p> <p><i>Nota : les honoraires d'avocat ou de commissaires de justice ne pourront figurer au compte 62260 que si leur objet vise l'obtention de suffrages.</i></p> <p>Le détail des prestations devra être indiqué : (servir l'annexe 8).</p>



62290	Honoraires d'expert-comptable	Le compte 62290 est destiné à enregistrer les seuls frais correspondant aux honoraires facturés par les experts-comptables ayant présenté les comptes de campagne.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
62300	Services numériques dont sites internet et réseaux sociaux	<p>Il s'agit des dépenses internet :</p> <ul style="list-style-type: none">- coûts du site, acquisition du nom de domaine ;- frais d'hébergement ;- frais de conception du site et de mise à jour si celle-ci est confiée à un prestataire ;- achat de fichiers de données (envois groupés) ;- mise en place de paiement sécurisé pour les appels de dons en ligne. <p>Il s'agit également des dépenses pour les réseaux sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- du compte personnel ou du compte créé pour la campagne ou du compte d'une formation politique ;- des frais de prestataires chargés de la production de contenus étant précisé que les comptes institutionnels sont prohibés y compris un compte lié à un mandat existant. <p>Il s'agit enfin de l'intelligence artificielle dont l'utilisation pour une campagne électorale est susceptible d'engendrer des coûts qui doivent figurer au compte de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none">- conception ou achat de logiciels spécifiques ;- coûts liés à la création de contenus, formation interne à l'utilisation des outils et chatbots. <p>Servir l'annexe 7 et l'annexe E.</p>



62320	Dépenses liées à des opérations commerciales y compris achats d'objets promotionnels	Il s'agit des dépenses liées à l'achat d'ouvrages ou d'objets destinés à la distribution gratuite ou payante au public (objets promotionnels, etc.) dans le cadre des réunions publiques destinés à la promotion du candidat durant la campagne électorale. Les éventuelles recettes correspondantes sont à imputer au compte 73500 Produits liés à des activités commerciales y compris vente d'objets promotionnels.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
62370	Publications	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- frais de conception, d'impression et de distribution ;- diffusion de publications internes ;- publications pouvant prendre diverses formes, telles que des bulletins d'information, des journaux, des affiches, des brochures, ou tout autre support de communication interne. <p>Ce compte concerne les publications imprimées, excepté celles relevant de campagne officielle.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- tracts, journaux, affiches, brochures, flyers, etc. pour les coûts liés à la conception, l'impression dont les cartons d'invitation et leur envoi ainsi que les livres présentant un caractère électoral (livres édités à compte d'auteur générant des coûts à la charge du candidat qui doivent être inscrits au compte de campagne ;- promotion, édition, actions promotionnelles. <p>Nota : Les livres édités par une maison d'édition doivent être inscrits au compte en concours en nature (dérogation à la règle des concours en nature de personne morale).</p>



62390	Propagande audiovisuelle	Il s'agit des dépenses non prises en charge directement par l'État dans le cadre de la campagne audiovisuelle officielle (servir l'annexe 13).
62510	Transports et déplacements, y compris caravanes et permanences mobiles	Il s'agit des dépenses liées aux voyages et déplacements justifiées par un état détaillé des déplacements (servir l'annexe 14) des candidats accompagné des pièces justificatives (membres de l'équipe de campagne, militants, frais de location de voiture, remboursement véhicule personnel sur la base d'indemnités kilométriques, frais de péage, billets de train ou d'avion et transports collectifs). Il s'agit également des dépenses liées aux déplacements du candidat pour la présentation et la promotion de sa candidature (caravanes) et de la tenue de réunions itinérantes du candidat et des membres de l'équipe de campagne (permanence mobile) incluant les dépenses liées à la location de moyens de transport (et des frais accessoires) et celles relatives aux emplacements utilisés.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
62540	Réunions publiques	Il s'agit des dépenses liées aux réunions publiques qui recouvrent : la location d'un local, les aménagements temporaires apportés au local y compris la location de matériels spécifiques, l'éclairage et la sonorisation et les dépenses de sécurité (servir l'annexe 6). Nota 1 : L'impression et l'envoi de cartons d'invitation seront à indiquer dans le compte 62370 Publications. Nota 2 : Les dépenses de sécurité liées aux réunions publiques seront à indiquer dans le compte 62820 Dépenses de sécurité.
62560	Hébergements	Il s'agit des frais d'hôtellerie et d'autres dépenses d'hébergements, comme par exemple, les éventuelles locations d'appartements pour l'équipe de campagne. Nota : les dépenses d'utilisation ou de location de salles pour les réunions publiques dont la comptabilisation est prévue dans la sous-catégorie du poste comptable 62540 Réunions publiques ne seront pas incluses dans le compte 62560.



62570	Réceptions	Il s'agit des dépenses liées aux réceptions organisées durant la campagne électorale. Ces dépenses peuvent inclure les frais de restauration avec des convives susceptibles de relayer le discours électoral du candidat (journalistes, élus), les frais de repas des militants pour des opérations spécifiques (tractage, collage), ainsi que les dépenses de réceptions liées aux réunions publiques. Nota : pour les banquets républicains, pas de contraction entre les dépenses et les recettes qui doivent figurer en totalité au compte 73230 Dîners débats.
62610	Frais postaux	Il s'agit des frais d'affranchissement et coûts d'envoi de lettres, de documents, etc. (achats de timbres et frais de distribution).
62620	Promotion téléphonique (dont envoi de SMS)	Il s'agit de tout service de communication électronique utilisé par le candidat pour sa campagne électorale y compris l'envoi en masse de SMS et du coût des dépenses relatives à la propagande téléphonique.
62630	Frais de téléphone	Il s'agit des frais de télécommunications englobant les coûts des lignes téléphoniques, des abonnements mobiles, etc.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
62700	Services bancaires	Il s'agit des dépenses liées aux services fournis par les banques et institutions financières (frais d'ouverture et de gestion de compte du mandataire, commissions sur mouvements de compte et frais liés aux opérations de paiement (virements, prélèvements, chèques).
62820	Dépenses de sécurité	Comprend les dépenses de sécurité liées aux réunions publiques, à la permanence du candidat et les dépenses de protection de l'intégrité physique de celui-ci effectuées par des sociétés disposant de l'autorisation du CNAPS. Nota : les dépenses de matériels liés à la sécurité du candidat devront figurer au poste 60600 – Achats non stockés de matériel et de fournitures hors objets promotionnels.



64100	Rémunérations du personnel	Il s'agit des toutes les formes de rémunération versées aux personnes employées par le candidat ou l'association de financement (salaires, traitements, primes, indemnités, cotisations sociales salariales (part salariale), et tout autre type de compensation liée à l'emploi sous réserve des clauses prévues dans le contrat de travail (servir l'annexe 9).
66110	Intérêts des emprunts et dettes	Il s'agit de tous les intérêts payés sur les emprunts et dettes contractés auprès d'établissement de crédit ou de sociétés de financement ou de partis politiques. Nota : en cas d'emprunt bancaire, sont concernés les frais de dossier, les intérêts échus ou payés par anticipation (sur une période de 9 mois maximum à compter de la date du scrutin) et, en cas d'emprunt à un parti politique, l'inscription d'intérêts au compte de campagne ne sera admise que si le parti a lui-même contracté un emprunt bancaire avec intérêts.
66120	Agios	Il s'agit des intérêts débiteurs concernant les frais de découverts éventuels sur le compte du mandataire (avant le dépôt du compte et durant la gestion du compte : agios, découvert, crédits à court terme).
Comptes de recettes (produits)	Classe 7	Classement par origine des fonds (article L.52-12 du code électoral)
73110	Versements personnels du candidat au mandataire sur propres deniers	La pièce justificative doit permettre l'identification de l'origine des fonds.
Numéro de compte	Libellé du compte	Observations
73120	Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources d'emprunts bancaires	À détailler dans l'annexe 2. Le ou les contrats de prêt doivent être joints en pièce justificative.
73130	Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources empruntées aux formations politiques	À détailler dans l'annexe 3. Le ou les contrats de prêt doivent être joints en pièce justificative. En cas de prêt avec intérêts, le contrat du parti avec l'établissement bancaire doit également être joint.



73211	Dons de personnes physiques en numéraire	À détailler dans l'annexe 4 et à évoquer dans l'annexe A. Nota : Les dépenses d'appel aux dons sont imputées aux sous-comptes concernés du compte 62. Les dépenses liées au PSP sont imputées au compte 62700 Services bancaires. Servir l'annexe D.
73212	Dons de personnes physiques par chèque	
73213	Dons de personnes physiques par carte bancaire, prélèvement automatique et virement	
73214	Dons via PSP (prestataire de services de paiement)	
73220	Collectes et participations aux manifestations	À détailler dans l'annexe 5 et à évoquer le cas échéant dans l'annexe A.
73230	Dîners débats	N'enregistre que les recettes. Les dépenses sont à imputer sans contraction au compte 62570 Réceptions (frais de restauration). À évoquer le cas échéant dans l'annexe A.
73300	Versements définitifs des formations politiques	Les versements doivent être effectués directement sur le compte bancaire ouvert par le mandataire sans transiter par le compte personnel du candidat. À reporter sur l'annexe 1.
73410	Contrepartie des dépenses payées par les formations politiques	Le compte de contrepartie en dépenses doit se terminer par "20". Joindre une copie des factures en pièce justificative à la fois en dépenses et en recettes. À reporter sur l'annexe 1.
73421	Concours en nature fournis par les candidats	Le compte de contrepartie en dépenses doit se terminer respectivement par "31", "32" ou "33". Préciser les modalités d'évaluation en pièce justificative à la fois en dépenses et en recettes. À reporter sur l'annexe 1 s'agissant des concours en nature apportés par les formations politiques.
73422	Concours en nature fournis par les formations politiques	
73423	Concours en nature fournis par les personnes physiques	
73500	Produits liés à des activités commerciales y compris vente d'objets promotionnels	Il s'agit du produit d'activités commerciales annexes comme la vente d'objets promotionnels. Le compte n'enregistrera que les recettes perçues. Les dépenses relatives à l'achat des objets sont à imputer sans contraction au compte 62320 Dépenses liées à des opérations commerciales. À évoquer dans l'annexe A.



76000	Produits financiers de placements	Ne concerne que d'éventuels placements de fonds (intérêts créditeurs sur comptes rémunérés).
-------	-----------------------------------	--



Annexes

Liste des annexes	Contenu	Poste comptable
État des recettes	État des recettes	Postes de la classe 7
État des dépenses	État des dépenses	Postes de la classe 6
Synthèse du compte	Synthèse du compte	Sans objet
Annexe A	Organisation générale de la campagne du point de vue financier, comprenant notamment des précisions sur les modalités d'organisation des opérations de levée de fonds par le mandataire	
Annexe B	Composition de l'équipe de campagne	
Annexe C	Calendrier des opérations de campagne	
Annexe D	Description du système de perception de fonds en ligne	
Annexe E	Organisation de la campagne sur internet et les réseaux sociaux dont intelligence artificielle (I.A)	62300
Annexe 1	Participation financière des partis politiques	N/A
Annexe 2	Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources d'emprunts bancaires	73120
Annexe 3	Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources empruntées aux formations politiques	73130
Annexe 4	Dons de personnes physiques	73211 / 73212 / 73213 / 73214
Annexe 5	Collectes et participation aux manifestations	73220
Annexe 6	Réunions publiques	62540
Annexe 7	Services numériques dont sites internet et réseaux sociaux	62300
Annexe 8	Honoraires (hors expert-comptable), conseils en communication	62260
Annexe 9	Rémunérations du personnel	64100
Annexe 10	Personnel intérimaire	62110
Annexe 11	Personnel mis à disposition	62140
Annexe 12	Location ou mise à disposition immobilière / Locations mobilières	61320 / 61350
Annexe 13	Propagande audiovisuelle	62390
Annexe 14	État détaillé des déplacements	62510
Annexe 15	Dossier bancaire et documents de l'expert-comptable (Rapprochement bancaire et justification des écarts / grand livre, balance, lettre de mission)	



Fichier des écritures comptables (FEC)

Format :

Le fichier des écritures comptables doit être importé dans la plateforme opérée par la CNCCFP au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Le code journal de l'écriture comptable	JournalCode	Alphanumérique
2. Le libellé journal de l'écriture comptable	JournalLib	Alphanumérique
3. Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	EcritureNum	Alphanumérique
4. La date de comptabilisation de l'écriture comptable	EcritureDate	Date
5. Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	CompteNum	Alphanumérique
6. Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	CompteLib	Alphanumérique
7. Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxNum	Alphanumérique
8. Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxLib	Alphanumérique
9. La référence de la pièce justificative	PieceRef	Alphanumérique
10. La date de la pièce justificative	PieceDate	Date
11. Le libellé de l'écriture comptable	EcritureLib	Alphanumérique
12. Le montant au débit	Debit	Numérique
13. Le montant au crédit	Credit	Numérique
14. Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	EcritureLet	Alphanumérique
15. La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	DateLet	Date
16. La date de validation de l'écriture comptable	ValidDate	Date



État synthétique des recettes

Généré automatiquement par la plateforme opérée par la CNCCFP à partir du fichier des écritures comptables.

N° de compte	Intitulé du compte		1. Recettes perçues par le mandataire	2. Paiement par les formations politiques	3. Concours en nature	4. Totaux
73110	Versements personnels du candidat au mandataire sur ses propres deniers					
73120	Versements personnels du candidat au mandataire sur ses ressources d'emprunts bancaires					
73130	Versements personnels du candidat au mandataire sur ses ressources empruntées aux formations politiques					
73211	Dons de personnes physiques en numéraire					
73212	Dons de personnes physiques par chèque					
73213	Dons de personnes physiques par carte bancaire, prélèvement automatique et virement					
73214	Dons via PSP (prestataire de services de paiement)					
73220	Collectes et participations aux manifestations					
73230	Dîners débats					
73300	Versements définitifs des formations politiques					
73410	Contre-partie des dépenses payées par les formations politiques					
73421	Concours en nature fournis par les candidats					



73422	Concours en nature fournis par les formations politiques					
73423	Concours en nature fournis par les personnes physiques					
73500	Produits liés à des activités commerciales y compris vente d'objets promotionnels					
76000	Produits financiers de placements					
	TOTAUX					



État synthétique des dépenses

Généré automatiquement par la plateforme opérée par la CNCCFP à partir du fichier des écritures comptables.

N° de compte	Intitulé du compte	1. Dépenses payées par le mandataire	2. Dépenses payées par les formations politiques	3. Concours en nature	4. Totaux
60400	Achats d'études et prestations de services dont photographies				
60600	Achats non stockés de matériel et de fournitures hors objets promotionnels				
61320	Location ou mise à disposition immobilière				
61350	Locations mobilières				
62110	Personnel intérimaire				
62140	Personnel mis à disposition				
62260	Honoraires (hors expert-comptable), conseils en communication				
62290	Honoraires d'expert-comptable				
62300	Services numériques dont sites internet et réseaux sociaux				
62320	Dépenses liées à des opérations commerciales y compris achats d'objets promotionnels				
62370	Publications				
62390	Propagande audiovisuelle				
62510	Transports et déplacements, y compris caravanes et permanences mobiles				
62540	Réunions publiques				
62560	Hébergements				
62570	Réceptions				
62610	Frais postaux				
62620	Promotion téléphonique (dont envoi de SMS)				
62630	Frais de téléphone				
62700	Services bancaires				
62820	Dépenses de sécurité				
64100	Rémunérations du personnel				



66110	Intérêts des emprunts et dettes				
66120	Agios				
	TOTAUX				

Synthèse du compte

Cette synthèse sera générée automatiquement à partir des états précédents.

Elle comporte : le total des recettes, le montant de l'apport personnel, le total des dépenses ainsi que le solde du compte de campagne.



Annexe A : Organisation de la campagne du point de vue financier, comprenant notamment des précisions sur les modalités d'organisation des opérations de levées de fonds par le mandataire (Comptes 73211 à 73214)

Cette fiche a pour objet de permettre au candidat de présenter à la Commission les informations essentielles à connaître sur l'organisation mise en place au cours de la campagne sur le plan financier.

Elle comporte des informations sur les procédures internes mises en place, tant sur les dépenses (intervention de « costkillers », mise en place de processus de validation avant tout engagement de dépenses, déconcentration des dépenses locales, etc.) que sur les recettes (procédures d'appels de fonds, modalités de participation financière à la campagne des partis venus en soutien).

De même, si un budget prévisionnel a été établi, ses modalités de suivi seront indiquées.

Les incidents significatifs pourront utilement être recensés, tels que :

- Difficultés d'ouverture du compte de dépôt unique du mandataire ;
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Régularisation de dons ;
- Litiges avec des prestataires ;
- Litiges avec un parti apportant son soutien à un candidat ;
- Dépenses engagées sans l'accord du candidat et mesures prises ;
- Etc.

Le cas échéant, pour des dépenses spécifiques des précisions pourront utilement être apportées :

- Précisions sur la comptabilisation des produits d'opérations commerciales ;
- Mode d'évaluation des concours en nature ;
- Ouvrages.



Annexe B : Composition de l'équipe de campagne

Cette fiche a pour objet de retracer l'identité et la fonction des personnes physiques participant à la campagne électorale du candidat.

Doivent figurer sur cette fiche les noms et prénoms :

-des salariés de la campagne électorale ;

-des bénévoles exerçant une fonction identifiée pendant la campagne électorale (directeur de campagne, chargé de communication, community manager, etc.).

Au surplus, la ou les missions exercées doivent être décrites pour chaque membre de l'équipe.

La fiche pourra utilement être complétée par un organigramme si celui-ci existe.

Les militants et bénévoles ayant exclusivement participé à la campagne électorale par des actions de tractage et collage n'ont pas à figurer sur cette annexe de même que ceux dont l'intervention aurait été purement ponctuelle et donc à ce titre ne sont pas considérés comme membres de l'équipe de campagne dont l'action s'inscrit dans la durée.



Annexe C : Calendrier des opérations de campagne

L'objectif premier de cette fiche est de permettre aux rapporteurs d'acquérir dès la prise en main du compte une vision globale de l'organisation de la campagne dans l'espace et dans le temps.

Il s'agit de retracer chronologiquement les opérations de campagne engagées par le candidat, son équipe de campagne ou les partis qui le soutiennent.

Un calendrier des opérations suivantes est notamment attendu :

- Meetings et réunions publiques ;
- Déplacements sur le territoire national et déplacements à l'étranger ;
- Banquets, diners-débats ;
- Propagande numérique (renvoi possible à la fiche complémentaire sur l'organisation de la campagne sur les réseaux sociaux et internet) ;
- Date et lieu des évènements.

Lorsque certaines actions sont des composantes d'une action plus globale, le préciser (par exemple réunions dans le cadre d'un Tour des territoires).

Le calendrier des opérations tenues dans le cadre d'une primaire doit être distinct du calendrier des opérations liées à la campagne proprement dite.



Annexe D : Description du système de perception de fonds en ligne

Cette fiche a pour objet de présenter à la Commission le respect des obligations quant au recours aux prestataires de service de paiement (PSP)

Le mandataire doit veiller à respecter les dispositions de l'article R. 39-1-1 du code électoral qui détermine les modalités de ces transferts financiers afin de garantir la traçabilité des opérations financières et le respect de l'article L. 52-8 du code électoral.

Il appartient ainsi au mandataire de se mettre en relation avec sa banque, un établissement de crédit ou tout autre prestataire afin de prendre connaissance des différents types de contrats de perception de fonds en ligne proposés à leurs clients, d'apprécier les modalités d'exécution des opérations de paiements qui y sont attachées et d'en négocier au besoin les termes dans le cadre de la politique interne de l'établissement concerné.

Doivent notamment être produit dans cette fiche :

- Le nom du PSP ;
- Les modalités des transferts financiers ;
- Le délai de versement des fonds sur le compte de dépôt ouvert pour la campagne ;
- Les modalités de prélèvement des frais.

Indiquer les problèmes rencontrés le cas échéant et les solutions apportées.

Rappel : si, dans la relation entre un mandataire et un PSP, un relevé des transactions individualisant les frais encaissés par ce dernier pour chaque transaction ainsi que les montants bruts et nets de chacune peut être produit, cette pratique ne répond que partiellement aux objectifs poursuivis, les relevés bancaires du mandataire ne mentionnant, eux, que le solde crédité alors que le respect de l'article R. 39-1-1 précité suppose qu'il y ait un virement bancaire du montant brut puis, dans un second temps, un prélèvement.



Annexe E : Organisation de la campagne sur Internet et les réseaux sociaux dont intelligence artificielle (I.A)

Cette fiche a pour objet de retracer les différents moyens de communication numérique utilisés par les candidats dans le cadre de la campagne.

Elle a également pour objet d'informer la Commission de l'ensemble des canaux numériques dont disposent les candidats et qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une consultation dans le cadre du contrôle des dépenses de la campagne électorale.

Elle a vocation à être renseignée et complétée par le candidat et/ou son équipe de campagne.

La fiche peut renvoyer pour certains éléments à la fiche sur le calendrier des opérations électorales ainsi qu'à celle sur la composition de l'équipe de campagne.

Doivent être référencés dans cette fiche :

- Les sites internet et réseaux sociaux utilisés pour la campagne par le candidat, son équipe et les partis qui le soutiennent ;
- Les sites internet et réseaux sociaux personnels des candidats.

Éventuellement, sont également référencés :

- Les sites internet et réseaux sociaux relatifs à une fonction du candidat (si le candidat exerce une fonction élective ou que ses fonctions lui font disposer d'un site internet ou d'un réseau social relatif à sa fonction par exemple)

L'exhaustivité des informations relatives aux sites internet, réseaux sociaux et éventuellement services internet détenus par les candidats est demandée aux candidats pour s'assurer de la sincérité des éléments présentés à la CNCCFP dans le cadre de son pouvoir de contrôle des comptes de campagne.

Doivent dès lors être identifiés :

- L'adresse du site internet ou du réseau social (nom, URL, nom du profil sur les réseaux sociaux...).

Cette information doit permettre d'accéder à ces ressources numériques et d'identifier l'utilisation faite par le candidat ou son équipe sur ces sites, réseaux, etc.

- La date de création du site internet ;
- Le nom de l'hébergeur du site internet (dans le cas des réseaux sociaux, il se peut que l'hébergeur soit identique au nom du réseau social considéré) ;
- Le nom du ou des gestionnaires du site internet ou du réseau social :

Cette information doit permettre d'identifier les personnes qui administrent ou animent ces sites et réseaux sociaux en distinguant celles intervenues en tant que prestataire de service rémunéré de celles intervenues en tant que salarié de la campagne ou en tant que militant bénévole (l'activité n'étant alors à valoriser dans le compte de campagne que si le bénévole a une activité professionnelle en lien avec la prestation ;

- Les fins poursuivies par l'utilisation de ces sites et réseaux sociaux.

Cette information doit permettre d'identifier l'utilisation qui a été faite de ces réseaux (utilisation pour la campagne, utilisation d'un compte institutionnel dans le cadre de fonctions électives ou exécutives sans référence à l'élection, etc.) ;

- Le cas échéant les actions numériques effectuées sans son accord et les dispositions prises pour les faire cesser.



Annexe 1 : Participation des partis et groupements politiques au financement de la campagne

Annexe prévue au huitième alinéa du II. de l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relatives à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Cette annexe est déposée sous la forme de fichiers au format .xlsx, .ods. Elle se compose d'un état par entité identifiée dans le périmètre comptable du parti concerné. Un état correspond à un fichier.

Nom du parti ou groupement politique :	
N° CNCCFP du parti ou groupement politique :	
Nom de l'entité :	
N° RNA de l'entité :	
Numéro Siret de l'entité :	

N° de compte	
Versements définitifs	€



Dépenses

N° de compte	Intitulé du compte	I.1 Facturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	I.2. Refacturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	II. Dépenses payées directement à titre définitif	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	III. Concours en nature	Totaux
60400	Achats d'études et prestations de services dont photographies											- €
60600	Achats non stockés de matière et de fournitures hors objets promotionnels											- €
61320	Location ou mise à disposition immobilière											- €
61350	Locations mobilières											- €
62110	Personnel intérimaire											- €



N° de compte	Intitulé du compte	I.1 Facturées au mandataire du candidat	dont payées 2026	dont payées 2027	I.2. Refacturées au mandataire du candidat	dont payées 2026	dont payées 2027	II. Dépenses payées directement à titre définitif	dont payées 2026	dont payées 2027	III. Concours en nature	Totaux
62140	Personnel mis à disposition											- €
62260	Honoraires (hors expert-comptable), conseils en communication											- €
62290	Honoraires d'expert-comptable											- €
62300	Services numériques dont sites internet et réseaux sociaux											- €
62320	Dépenses liées à des opérations commerciales y compris achats d'objets promotionnels											- €



N° de compte	Intitulé du compte	I.1 Facturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	I.2. Refacturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	II. Dépenses payées directement à titre définitif	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	III. Concours en nature	Totaux
62370	Publications											- €
62390	Propagande audiovisuelle											- €
62510	Transports et déplacements, y compris caravanes et permanences mobiles											- €
62540	Réunions publiques											- €
62560	Hébergements											- €
62570	Réceptions											- €
62610	Frais postaux											



N° de compte	Intitulé du compte	I.1 Facturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	I.2. Refacturées au mandataire du candidat	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	II. Dépenses payées directement à titre définitif	<i>dont payées 2026</i>	<i>dont payées 2027</i>	III. Concours en nature	Totaux
62620	Promotion téléphonique (dont envoi de SMS)											
62630	Frais de téléphone											
62700	Services bancaires											
62820	Dépenses de sécurité											
64100	Rémunérations du personnel											
66110	Intérêts des emprunts et dettes											
66120	Agios											
	TOTAUX											



Annexe 2 : Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources d'emprunts bancaires

Détail du poste 73120.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Nom de l'établissement de crédit ou de la société de financement	nom_etablissement_preteur	Alphanumérique
2. Code BIC de l'établissement de crédit	code_bic	Alphabétique
3. Pays du siège de l'établissement de crédit ou de la société de financement	pays_siege_preteur	Liste - norme ISO 3661-1
4. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
5. Date du contrat	date_contrat	Date
6. Date de début de décompte des échéances	date_debut	Date
7. Date de fin des échéances	date_fin	Date
8. Montant maximal prévu par le contrat (en euros)	montant_contrat	Numérique
9. Montant du versement (en euros)	montant_versement	Numérique
10. Taux d'intérêt débiteur (annuel)	taux_interet	Numérique
11. Date versement	date_versement	Date
12. Numéro du relevé bancaire du mandataire sur lequel apparaît l'opération	num_releve_bancaire	Alphanumérique



Annexe 3 : Versements personnels du candidat au mandataire sur ressources empruntées aux formations politiques

Détail du poste 73130.

L'enregistrement est effectué par versement.

Les montants peuvent être négatifs en cas de reversement au candidat, avant le dépôt du compte, d'une partie des sommes retracées dans la table.

Les informations 1., 2. et 3. identifient l'entité.

Les informations 4. et 5. identifient le parti ou groupement politique dans le périmètre des comptes d'ensemble duquel les comptes de l'entité seront agrégés pour les exercices concernés.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Nom de l'entité	nom_entite	Alphanumérique
2. Numéro RNA de l'entité	num_rna	Alphanumérique
3. Numéro SIRET de l'entité	num_siret	Numérique
4. Numéro du parti ou groupement politique du référentiel CNCCFP	num_cnccfp_parti	Numérique
5. Nom du parti dans le périmètre comptable duquel entre l'entité prêteuse	nom_parti	Alphanumérique
6. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
7. Date du contrat	date_contrat	Date
8. Date de début de décompte des échéances	date_debut	Date
9. Date de fin des échéances	date_fin	Date
10. Montant maximal prévu par le contrat (en euros)	montant_contrat	Numérique
11. Montant du versement (en euros)	montant_versement	Numérique



12. Taux d'intérêt débiteur (annuel)	taux_interet	Numérique
13. Date de versement	date_versement	Date
14. Numéro du relevé bancaire du mandataire sur lequel apparaît le crédit	num_releve_bancaire	Alphanumérique



Annexe 4 : Dons de personnes physiques

Détail des postes 73211 / 73212 / 73213 / 73214.

Table correspondant à l'annexe mentionnée au deuxième alinéa de l'article 12 du décret n° 2001-213 du 8 mars 2001, comportant l'ensemble des informations visées par cet article ainsi que des informations complémentaires utiles aux contrôles.

Les enregistrements sont effectués par versement.

Les montants peuvent être négatifs en cas de reversement d'une somme à un donateur.

Le champ « Adresse » doit obligatoirement contenir une information.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Civilité du donateur	civilite	liste de valeurs (M;MME)
2. Prénom du donateur	prenom	Alphabétique
3. Nom du donateur	nom	Alphabétique
4. Adresse de la résidence fiscale du donateur	adresse	Alphanumérique
5. Adresse de la résidence fiscale du donateur – Lieu-dit	lieu_dit	Alphanumérique
6. Code postal de la ville de résidence fiscale du donateur	code_postal	Alphanumérique
7. Ville (résidence fiscale du donateur)	ville	Alphabétique
8. Pays (résidence fiscale du donateur)	pays_residence	Liste fermée - norme ISO 3166-1
9. Nationalité du donateur	nationalite	Liste fermée - norme ISO 7501-1
10. Montant du don (en euros)	montant	Numérique
11. Date à laquelle le don a été effectué	date_versement	Date
12. Date de remise en banque	date_remise_banque	Date
13. Moyen de versement	moyen_versement	Liste de valeurs fermée (ESP ; CHQ ; CB, PREL, VIR et PSP)
14. Numéro de la remise de chèque	num_remise	Alphanumérique
15. Numéro du relevé bancaire du compte du mandataire sur laquelle apparaît le crédit	num_releve_bancaire	Alphanumérique
16. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont



		inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
17. Commentaires libres	commentaires	Alphanumérique



Annexe 5 : Collectes et participations aux manifestations

Détail du poste 73220.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Identification de l'événement ayant donné lieu à la collecte	designation_operations	Alphanumérique
2. Date de l'événement	date_evenement	Date
3. Code INSEE du lieu de l'événement	lieu_evenement	Numérique
4. Montant collecté (euros)	montant	Numérique
5. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
6. Date de remise en banque	date_remise_banque	Numérique
7. Bordereau de remise en banque	bordereau	Alphanumérique
8. Numéro du relevé bancaire sur lequel apparaît le versement	num_releve_bancaire	Alphanumérique



Annexe 6 : Réunions publiques

Détail du poste 62540

Chaque événement donne lieu à un enregistrement.

<u>Nature</u> (<u>meeting,</u> <u>réception,</u> <u>conférence,</u> <u>manifestatio</u> <u>n, etc.</u>)	<u>Date de</u> <u>l'événeme</u> <u>nt</u>	<u>Lieu</u> (code <u>INSEE de la</u> <u>commune)</u>	<u>Numéros des</u> <u>pièces</u> <u>justificatives</u>	<u>625401 Sous-</u> <u>catégorie 1 :</u> <u>Utilisation d'un</u> <u>local pour les</u> <u>besoins de la</u> <u>réunion</u>	<u>625402</u> <u>Sous-</u> <u>catégorie 2 :</u> <u>Aménageme</u> <u>nts apportés</u> <u>au local</u>	<u>625403</u> <u>Sous-</u> <u>catégorie 3 :</u> <u>Éclairage et</u> <u>sonorisation</u>	<u>Total</u> <u>des 3</u> <u>sous-</u> <u>catégor</u> <u>ies</u>
--	---	--	--	---	---	---	--



Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

Information	Nom du champ	Type de champ
1. Nature (meeting, réception, conférence, manifestation etc.)	nature	Alphanumérique
2. Date de l'événement	date	Date
3. Lieu (code INSEE de la commune)	lieu	Numérique
4. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
5. Montants du poste 625401- Sous-catégorie 1 : Utilisation d'un local pour les besoins de la réunion	utilisation_local	Numérique
6. Montants du poste 625402- Sous-catégorie 2 : Aménagements apportés au local	amenagement_local	Numérique
7. Montants du poste 625403- Sous-catégorie 3 : Éclairage et sonorisation	eclairage_sonorisation	Numérique
8.Total des 3 sous-catégories	total	Numérique



Annexe 7 : Services numériques dont sites internet et réseaux sociaux

Détail du poste 62300

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Identification du site, du service ou du réseau social (nom, URL du site internet, nom du profil de réseau social)	identification_site	Alphanumérique
2. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
3. Date de création du site	date_creation	Date
4. Montant des dépenses payées par le mandataire	mandataire	Numérique
5. Montant des dépenses payées par les formations politique	formations_politiques	Numérique
6. Montant des concours en nature	concours_en_nature	Numérique
7. Total des 3 sous-catégories	total	Numérique



Annexe 8 : Honoraires (hors expert-comptable), Conseil en communication –

Détail du poste 62260.

Un enregistrement par prestation - détail des prestations

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Désignation du prestataire	prestataire	Alphanumérique
2. Nature de l'intervention	nature_intervention	Alphanumérique
3. Liste des livrables	livrables	Alphanumérique
4. Nombre d'intervenants pour la prestation	nombre_interventants	Numérique
5. Nombre d'heures facturées pour la prestation	nombre_heures	Numérique
6. Coût horaire	cout_horaire	Numérique
7. Description du calendrier d'exécution	calendrier_execution	Alphanumérique
8. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)



Annexe 9 : Rémunérations du personnel

Détail du poste 64100.

Un enregistrement par salarié.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Civilité, prénom et nom du salarié	identification_salarie	Alphanumérique
2. Nature de l'emploi	nature_emploi	Alphanumérique
3. Date de début de l'activité	date_debut_activite	Date
4. Date de fin de l'activité	date_fin_activite	Date
5. Adresse du lieu principal de l'activité	adresse	Alphanumérique
6. Montant des dépenses payées par le mandataire	mandataire	Numérique
7. Montant des dépenses payées par les formations politiques	formations_politiques	Numérique
8. Montant des concours en nature	concours_en_nature	Numérique
9. Montant total pour le salarié	total	Numérique
10. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)



Annexe 10 : Personnel intérimaire

Détail du poste 62110.

Un enregistrement par salarié.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Identification du prestataire	identification_prestataire	Alphanumérique
2. Civilité, prénom et nom du salarié	identification_salarie	Alphanumérique
3. Nature de l'emploi	date_debut_activite	Alphanumérique
4. Date de début de l'activité	date_fin_activite	Date
5. Date de fin de l'activité	nature_emploi	Date
6. Adresse du lieu principal de l'activité	adresse	Alphanumérique
7. Montant des dépenses payées par le mandataire	mandataire	Numérique
8. Montant des dépenses payées par les formations politiques	formations_politiques	Numérique
9. Montant total pour le salarié	total	Numérique
10. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)



Annexe 11 : Personnel mis à disposition

Détail du poste 62140.

Un enregistrement par salarié.

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Nom de l'entité	nom_entite	Alphanumérique
2. Numéro RNA de l'entité	num_rna	Alphanumérique
3. Numéro SIRET de l'entité	num_siret	Numérique
4. Numéro du parti ou groupement politique du référentiel CNCCFP	num_cnccfp_parti	Numérique
5. Nom du parti ou groupement politique dans le périmètre comptable duquel entre l'entité	nom_parti	Alphanumérique
6. Civilité, prénom et nom du salarié	identification_salarie	Alphanumérique
7. Nature de l'emploi	nature_emploi	Alphanumérique
8. Date de début de l'activité	date_debut_activite	Date
9. Date de fin de l'activité	date_fin_activite	Date
10. Adresse du lieu principal de l'activité	adresse	Alphanumérique
11. Montant des dépenses payées par les formations politiques	formations_politiques	Numérique
12. Montant des concours en nature	concours_en_nature	Numérique
13. Montant total pour le salarié	total	Numérique
14. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)



Annexe 12 : Location ou mise à disposition immobilière / Locations mobilières

Détail des postes 61320 / 61350.

Un enregistrement par local.

Adresse du local	Numéros des pièces justificatives	613201 / 613501 Sous-catégorie 1: Loyers	613202 / 613502 Sous-catégorie 2: Travaux	613203 / 613503 Sous-catégorie 3 : Autres	Total des 3 sous-catégories
------------------	-----------------------------------	--	---	---	-----------------------------



Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Adresse du local	adresse_local	Alphanumérique
2. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
3. Montants du poste 613201 / 613501 – Sous-catégorie 1 : Loyers	loyers	Numérique
4. Montants du poste 613202 / 613502 – Sous-catégorie 2 : Travaux	travaux	Numérique
5. Montants du poste 613203 / 613503 – Sous-catégorie 3 : Autres	autres	Numérique
6. Total des 3 sous-catégories	total	Numérique



Annexe 13 : Propagande audiovisuelle

Détail du poste 62390.

Un enregistrement par production.

Type (radio, télévision, DVD, etc.)	N° des pièces justificatives	623901 Sous-catégorie 1 : Frais de conception et de réalisation	623902 Sous-catégorie 2 : Frais de reproduction, de diffusion et de distribution	623903 Sous-catégorie 3 : Frais de promotion	623904 Sous-catégorie 4 : Autres	Total des 4 sous- catégories



Annexe 13 : description de la table à importer

Format :

L'annexe doit être importée dans la plateforme opérée par la CNCCFP dans un fichier au format CSV (séparateur point-virgule). L'encodage des caractères est soit ANSI, soit UTF-8.

Description :

Informations	Nom du champ	Type de champ
1. Type (radio, télévision, DVD etc.)	type	Alphanumérique
2. Numéros des pièces justificatives	pieces_justificatives	Alphanumérique (si plusieurs références de pièces sont inscrites dans ce champ, les séparer par une virgule)
3. Montants du poste 623901- Sous-catégorie 1 : Frais de conception et de réalisation	conception_realisation	Numérique
4. Montants du poste 623902- Sous-catégorie 2 : Frais de reproduction, de diffusion et de distribution	reproduction_diffusion_distribution	Numérique
5. Montants du poste 623903- Sous-catégorie 3 : Frais de promotion	promotion	Numérique
6. Montants du poste 623904- Sous-catégorie 4 : Autres	autres	Numérique
7. Total des 4 sous-catégorie	total	Numérique



Annexe 14 : état détaillé des déplacements

Détail du poste 62510.

Un enregistrement par déplacement.

N° des pièces justificatives	Date JJ/MM/AAAA	N° Département	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Nombre de km parcourus	Caractère électoral du déplacement
------------------------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	------------------------	------------------------------------



Annexe 15 : dossier bancaire et documents de l'expert-comptable

Cette annexe se compose des documents fournis par l'établissement de crédit (RIB, contrat, etc.) et ceux de l'expert-comptable (lettre de mission, grand livre, balance, rapprochement bancaire et justification des écarts).